



Frais d'avocat appel

Par ANA

Bonjour,

Je passe en procédure d'appel JAF avec mon ex qui fait appel.

Mon avocat me demande de régler les honoraires dès maintenant car il y a des frais engagés. je lui ai demandé un échelonnement vu le montant qu'il accepte mais avant la fin d'année pour des raisons comptables, sachant que notre affaire d'audience ne passera probablement pas en 2024 ou 2025.

Puis je lui demander un dernier paiement un peu avant l'audience ou suis obligée de le régler comme il me le demande ou puis je demander le reste avant l'audience, s'agissant d'une procédure particulière.

Je vous remercie pour vos conseils et expériences dans le sujet.

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez lui demander, mais il n'est pas obligé d'accepter si ce n'est pas prévu par la convention d'honoraires signée entre vous.

Il n'est déjà pas obligé d'accorder un échelonnement.

Si vous avez de réelles difficultés financières, exposez-les lui, avec les justificatifs, il acceptera peut-être un étalement plus long.

Par Indigo

Bonjour Anna,

Lorsque vous indiquez :

"Mon avocat me demande de régler les honoraires dès maintenant car il y a des frais engagés »

Avez-vous signé la convention d'honoraires ?

Cordialement,

Par ANA

Non aucune convention d'honoraires.

Il n'en a pas réalisé. Je sais que c'est obligatoire à la base mais je me vois mal le lui exiger...

Par Indigo

Bonjour Anna,

Lorsque vous indiquez :

"Non aucune convention d'honoraires.

Il n'en a pas réalisé.

Je sais que c'est obligatoire à la base mais je me vois mal le lui exiger".

Pour quelles raisons ?

Si vous le souhaitez, je peux rechercher le texte applicable.

Cordialement.